CONTRAT DE CESSION DE PATIENTELE

**1- IDENTIFICATION DES PARTIES**

1°) — Madame/Monsieur:............................ , [Profession], domicilié(e) au.................................................. , née le ....................à .................................. Désigné(e) ci-après, le/la cédant(e), et soumis(e) à toutes les obligations lui incombant en vertu du présent acte, d'une part,

2°) — Madame/Monsieur:............................ , [Profession], domicilié(e) au.................................................. , née le ....................à ................................... Désigné(e) ci-après, la cessionnaire, et soumise à toutes les obligations lui incombant en vertu du présent acte, d'autre part,

**2- IDENTIFICATION DU CABINET**

Le/la cédant(e), qui exerce la profession de [Profession] à ............................ , depuis le ................., désirant cesser son activité, autorise le/la cessionnaire, qui accepte et justifie réunir toutes les conditions requises pour l'exercice de la profession de [préciser la profession] à s'installer à sa place.  
Par suite de cette autorisation, il a été arrêté et convenu ce qui suit:

**3- POSSESSION ET JOUISSANCE**

La prise de possession et l'entrée en jouissance auront lieu le ..................................................

**4- CLAUSE DE NON-CONCURRENCE**

A partir de la date de la présentation de la clientèle fixée au……………, « le/la cédant(e) » s'oblige à ne plus exercer la profession de [préciser la profession], soit directement, soit indirectement, dans un rayon de cinq kilomètres et ce, pendant une durée de cinq années.

**5- PRÉSENTATION DU SUCCESSEUR A LA PATIENTELE**

Le/la « cédant(e) », s'engage durant les huit jours qui suivront la prise de possession, à présenter « le/la cessionnaire » à sa clientèle comme étant son seul et unique successeur. Sauf objection des intéressés, il/elle mettra à sa disposition le fichier et les autres pièces médicales. Au cas où un malade ferait état du choix d'un(e) autre [préciser la profession], et en exprimerait la demande, « le/la cessionnaire » serait tenu(e) de faire parvenir le dossier de ce malade au praticien ainsi désigné.

**6- INDEMNITÉ**

«Le/la cessionnaire » s'engage à verser à « le/la cédant(e) » une indemnité de [écrire le montant en toutes lettres] euros pour l'autorisation de se dire successeur, ainsi que pour l'engagement de ne pas exercer.  
Le/la « cédant(e) » reconnaît que la dite indemnité lui a été versée ce jour par le/la « cessionnaire» sous-signé et il/elle lui en donne par les présentes, bonne et valable quittance.

**7- AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ**

Les parties affirment sous les peines édictées, par l'article 1837 du code général des impôts, que le présent acte exprime l'intégralité de l'indemnité du droit à présentation et de l'engagement de ne pas exercer. En outre les parties soussignées affirment qu'à leur connaissance le présent acte n'est ni contredit, ni modifié par aucune contre-lettre contenant une augmentation de la dite indemnité.

Dont acte, établi sur deux pages et édité en quatre exemplaires.

A..................................... , le ........................................

Le/la Cédant(e):..................................................

Le/la cessionnaire: ..................................................

Mentions « Lu et approuvé » des deux parties et signatures :